

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2015

---

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2765)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° SPE714

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Robiliard, rapporteur thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

à l'amendement n° SPE|697 du Gouvernement

-----

### ARTICLE 96

A l'alinéa 4, supprimer les mots : « à dessein ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : suppression d'une mention inutile compte tenu du fait que les informations sont "délibérément erronées".